

Mme Carine Lecomte (MR). – Je suis satisfaite d’entendre que le bon sens peut prévaloir. Je voulais en profiter pour vous informer que j’ai interrogé ce matin le ministre Marcourt sur la formation à l’EPC dans le cadre de la formation initiale des futurs bacheliers professionnalisants. Il m’a répondu qu’une formation à la didactique de l’EPC était prévue dès septembre 2017 et qu’elle comportera vingt heures de cours. Je relirai sa réponse, car cela me paraît insuffisant. Je me réjouis également de l’évaluation positive de l’organisation de la formation à la neutralité des enseignants par les différents établissements de promotion sociale.

4.15 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Programme de mobilité scolaire EXPEDIS»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, le programme de mobilité scolaire EXPEDIS donne la possibilité aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles de fréquenter une école d’une autre communauté linguistique belge, ou d’un autre pays, durant une période variant d’un à trois mois dans le cadre privé et de trois mois à une année scolaire complète via un organisme de coordination agréé. Le but du programme est double: initier l’élève à la langue de la communauté d’accueil et lui permettre découvrir d’autres réalités culturelles, sociales et familiales.

Pouvez-vous faire le point sur ce programme? Quelle est l’évolution du nombre d’élèves y prenant part? Quelle est la plus récente évaluation de ce programme? Que permet-elle d’observer? Les performances en langues étrangères des élèves augmentent-elles significativement? Qu’en est-il du coût financier à supporter pour les parents? Des bourses existent-elles pour soutenir les familles dans cette démarche? Qu’en est-il de la promotion de ce programme? Quelle est votre ambition pour éventuellement le valoriser davantage? Ce programme n’est-il réservé qu’aux élèves du secondaire ou est-il également accessible à ceux du primaire? Pouvez-vous me préciser les années concernées par ce programme? Est-il exact que, dans le cadre privé, seuls les élèves de troisième à la sixième année secondaire peuvent y participer? Qu’en est-il s’ils passent par un organisme de coordination agréé?

Que pensez-vous, d’une éventuelle étendue de ce programme à davantage d’élèves, quels que soient les niveaux? De quels avis disposez-vous pour vous assurer que cela soit judicieux et utile? De manière plus générale, j’estime qu’il conviendrait de rendre moins rigide l’accès des élèves à cette démarche d’apprentissage des langues en immersion, que ce soit dans une autre communauté du pays ou à l’étranger, voire dans une école wallonne pratiquant l’immersion. C’est la raison

pour laquelle j’ai récemment déposé, avec M. Crucke, une proposition de décret visant l’autorisation d’inscription en immersion linguistique des élèves issus d’une école des communautés flamande ou germanophone, en dehors des années d’étude prévues dans l’enseignement, ou d’une école d’un pays étranger et dont la langue d’enseignement est la même que la langue de l’immersion.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Les performances en langue étrangère des élèves font l’objet de multiples études, à l’échelle européenne et nationale. Nous pouvons citer la plateforme Eurydice, ou l’étude du service d’analyse des systèmes et des pratiques d’enseignement, relatifs à l’apprentissage des langues, de l’ULg. Je ne m’y attarderai pas, vu vos nombreuses sous-questions. Le programme EXPEDIS est ouvert aux élèves de la troisième à la sixième du secondaire ordinaire ou spécialisé. Les séjours dans le cadre privé peuvent s’effectuer durant le premier trimestre ou le second de l’année scolaire, pour une période d’un à trois mois. Un séjour organisé avec un organisme de coordination peut s’étaler sur une année entière.

Les conditions du programme sont régies par la circulaire 5-039 du 24 octobre 2014. La procédure d’autorisation a changé depuis. Actuellement, les écoles délivrent les autorisations de départ. Aucun dossier ne transite plus par l’administration, ce qui implique que, depuis décembre 2014, les séjours dans le cadre privé ne peuvent plus être quantifiés.

La réglementation prévoit que les organismes de coordination transmettent, pour le 30 septembre, un rapport d’activité pour l’année scolaire écoulée. Les chiffres fournis dans le rapport sont stables, voire en légère progression: 82 élèves ont été pris en charge par trois organismes, AFS, YFU, WEP, en 2015-2016. La majorité des jeunes part durant leur cinquième année secondaire. Ils préfèrent une expérience de courte durée. Un des organismes coordinateurs, le WEP, relève le manque de moyens humains des écoles sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

Pour certaines écoles, il s’agit d’un beau projet, mais qui demande un investissement important des directeurs et des professeurs, sans moyens supplémentaires débloqués. Ces rapports suggèrent qu’un profil spécifique d’accompagnement puisse être mis à disposition afin de désigner un assistant en mobilité internationale à une école ou à un groupe d’écoles. Il s’agirait donc d’un nouveau métier de l’enseignement, comme évoqué dans d’autres questions.

Du côté des parents, l’administration n’a enregistré aucune demande d’organisation d’une mobilité pour des élèves du premier degré. Une large palette de programmes de mobilité ou d’apprentissage de langues existe déjà en plus d’EXPEDIS, je peux citer l’immersion,

l'apprentissage classique, le programme «*Ouverture aux langues et aux cultures*» (OLC), le programme européen Erasmus +, les bourses du plan Marshall, le programme Schuman, les programmes régionaux et des échanges collectifs organisés par les écoles.

Pour l'enseignement fondamental, dont vous vous inquiétez, les transferts d'élèves existent avec la Communauté flamande. Il s'agit d'une inscription effective et non d'un accueil. Le programme EXPEDIS n'est ouvert qu'au secondaire. Les organismes de coordination n'ont pas signalé l'opportunité d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la scolarité. Au niveau systémique, il existe donc de nombreuses possibilités de détachement des élèves vers un autre système d'éducation et d'apprentissage des langues. Les parents peuvent faire un choix adapté à l'enfant et construire un projet personnalisé.

Dans la mesure où l'offre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est large, que les mobilités s'effectuent également en dehors de programmes et qu'elles sont validées par le système d'équivalence, l'argument de la rigidité du dispositif perd de son poids. Une simple extension du programme n'augmentera pas la participation à la mobilité. Les éléments exogènes de notre système peuvent influencer les phénomènes géopolitiques de politique restrictive d'accès au territoire. La maturité et l'âge des élèves jouent aussi sur la mise en place d'un projet de mobilité. Les différences entre les systèmes d'éducation posent problème dans la récupération des cours non suivis. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, les grilles horaires sont organisées par module. L'élève qui rentre d'un séjour nécessite un accompagnement spécifique de la part de l'école pour le réintégrer.

Il convient de mieux cibler les bénéficiaires de la mobilité. La mise en place d'un système de bourses nécessiterait sans doute une réflexion plus approfondie. Pour ce qui est de la promotion et de la communication, les opérateurs privés et les organismes de jeunesse proposent des séances d'information pour les élèves et pour les parents. Cette information est également disponible sur www.enseignement.be. La presse sollicite régulièrement l'administration pour obtenir des chiffres et propose des reportages basés sur des témoignages d'élèves.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je suis quand même un peu étonnée. 82 élèves, ce n'est pas tellement pour une expérience aussi exceptionnelle. Je connais une jeune fille qui en a profité et, indépendamment de l'apprentissage de la langue, elle a aussi découvert une autre culture. Il me semble qu'il y aurait moyen d'augmenter la participation à un tel projet. Pas besoin d'aller jusqu'en Australie, passer la frontière linguistique est toujours bénéfique. D'après moi, tous les processus qui permettent aux élèves l'apprentissage plus aisé d'une langue étrangère ou d'une langue

de notre pays sont bons à prendre.

Vous avez aussi évoqué l'immersion. Un certain nombre d'initiatives sont déjà prises dans notre communauté. J'attire votre attention sur la proposition de décret que j'ai déposée. Une erreur a été commise lors de la rédaction des textes, puisqu'un enfant qui se rend, pour des raisons qui lui sont propres, pendant un an à l'étranger avec ses parents, dans un pays anglophone ou même en Flandre, ne peut pas s'inscrire en immersion en dehors de la 3e maternelle, de la 1re et 3e primaire, ou de la 1re secondaire, lorsqu'il revient ici. C'est juste une correction technique. J'ai aussi eu connaissance d'enfants qui avaient fait leur sixième primaire et leur première humanité en Flandre et qui n'avaient pas pu s'inscrire en deuxième humanité dans une école en immersion. C'est dommage parce qu'ils pourraient apporter un plus dans une classe en immersion.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

4.16 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Publicité du métier d'enseignant»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La presse et les retours du terrain montrent à intervalles très réguliers combien la pénurie d'enseignants est une réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement dans certaines régions rurales. Nous en avons parlé assez longuement lors de notre dernière commission, mais aussi aujourd'hui.

Pour pallier ce problème, il convient d'abord de s'intéresser à la publicité du métier d'enseignant et à sa valorisation auprès des potentiels candidats. En effet, à l'heure actuelle, l'image extérieure du métier véhiculée dans la société n'est pas toujours positive. On parle plus souvent d'épuisement professionnel, de démultiplication des lieux de travail, de difficultés des différents publics... C'est la raison pour laquelle il reste sans doute beaucoup de travail pour redorer l'image du métier d'enseignant. Ainsi, j'aimerais vous entendre sur votre action et votre stratégie.

Disposez-vous d'une évaluation des dispositifs actuels visant la promotion et la publicité du métier d'enseignant? Existe-t-il, au sein du ministère, un agent spécifiquement dédié à ce travail de concertation nécessaire entre les différents organes agissant dans ce sens? Je pense aux salons organisés par le Service d'information sur les études et les professions (SIEP), aux écoles normales, au FOREM et à Actiris, au ministère lui-même, aux enseignants dans leur classe...

Quelle est votre ambition pour définir une stratégie transversale et cohérente? Quelle concer-